

La garde des enfants, en cas de séparation, est souvent confiée à la mère

Lyon. L'association Repères soutient, cet après-midi, un rassemblement, place Guichard dans le 3^e arrondissement, pour dénoncer la situation de « l'autre parent », souvent le père, mis de côté par la justice.

Les statistiques sont édifiantes, du moins en matière de divorce. En 2007, tous types de divorces confondus, la maman obtenait à plus de 76 % la « résidence habituelle » de l'enfant. Avec une inconnue toutefois : le pourcentage de pères ayant réclamé cette même garde !

« Il y a un effet de seuil avec l'âge. Quand l'enfant est très jeune, il y a une préférence naturelle pour la mère perçue comme plus maternelle et la plus disponible par les juges », expose M^e Alain Devers, avocat au barreau de Lyon et maître de conférence à

Lyon 3, rattaché au Centre de droit de la Famille. Donc les pauvres pères, privés de leurs progénitures, doivent se contenter d'une garde un week-end

L'enfant peut avoir son mot à dire

sur deux et la moitié des vacances scolaires ? Pas vraiment lorsque l'on sait que les mamans sont encore plus de 71 % à obtenir cette même garde dans les cas de divorce par consentement mutuel et où les ex-époux sont

d'accord sur tout. C'est en revanche dans ce cadre consensuel là, que les « résidences en alternance » (père + mère) sont les plus fréquentes (21,5 %) contre 4,4 % dans les divorces pour faute. « Il y a une corrélation entre la bonne entente des parents et la résidence alternée » précise encore M^e Devers.

Les magistrats analysent la proximité géographique des deux parents et disponibilité de l'un et de l'autre pour l'enfant. « La résidence alternée n'est pas forcément égalitaire en terme de temps : on peut imaginer la mère bénéficiant de trois semaines et le père d'une semaine complète sur un mois », indique encore le professeur de droit. Et l'enfant, a-t-il son mot à dire ? Après avoir refusé pendant de nombreuses années d'entendre les enfants, un texte de loi permet d'encadrer cette audition par les juges aux affaires familiales. Il leur faut s'assurer préalablement de la maturité de l'enfant, qui, de l'âge de 7 ans à 10 ans, peut parfaitement s'exprimer, sauf si des éléments probants montrent qu'il est sous influence de l'un des deux parents. ■

Sophie Majou

Un rassemblement pour les « victimes de la séparation »

Placements abusifs en foyers ou familles d'accueil, simple droit de visite et d'hébergement quand l'autre parent a la garde, difficultés d'obtention de la garde alternée pour son enfant. Autant de sujets qui motivent un rassemblement de parents « victimes de la séparation » prévu aujourd'hui de 15 heures à 18 heures, place Guichard à Lyon (3^e). Un mouvement qui s'inscrit dans le combat national de l'association Repères créée en octobre 2011 pour informer « le public des dysfonctionnements judiciaires des affaires

familiales et rappeler le droit fondamental de tout enfant d'avoir accès à ses deux parents ». « Dans 80 % des cas, les mères obtiennent la garde de l'enfant, la justice s'appuyant sur un modèle traditionnel, celui de la femme au foyer et du père qui travaille. Mais les choses ont changé ! », observe Julian Roblin, membre de l'association Repères. Selon lui, les pères se retrouvent dans le rôle des « géniteurs payeurs ».

Association Reperes, 64, rue Révérend Père, 92600 Asnières-Sur-Seine
contact@reperes.asso

TELEPHONIE

La 4G de SFR à Lyon et Villeurbanne début 2013

SFR annonce l'arrivée de la 4G à Lyon et Villeurbanne pour début 2013. « Nous prenons notre temps pour que cela représente réellement une expérience nouvelle pour l'utilisateur, basée sur la fluidité, la réactivité, et la rapidité », explique Frédéric Mansard, directeur technique régional de SFR. Un travail « main dans la main » avec les constructeurs serait en cours pour proposer des terminaux compatibles 4G (clés 4G, smartphones, tablettes...). Toutes les antennes seraient par ailleurs en cours de rénovation pour les rendre

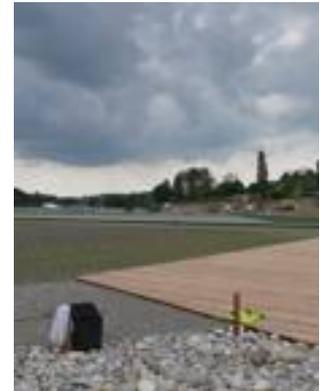
compatibles avec ce nouveau réseau et améliorer le réseau 3G+ actuel. Car la 4G ne sera disponible que sur Lyon et Villeurbanne, villes pilotes pour SFR : en dehors, les clients basculeront automatiquement sur le réseau 3G+. « Le but est à la fois d'assurer une continuité de services pour les utilisateurs 4G, et que les investissements profitent aussi aux clients 3G ». 400 testeurs devraient par ailleurs être recrutés parmi les clients lyonnais pendant l'été pour tester les performances et les nouveaux équipements.

CUBLIZE

Lac des sapins : la baignade bio devrait ouvrir le vendredi 13 juillet

Les déboires de la baignade biologique la plus grande d'Europe, au lac des sapins de Cublize, se poursuivent. Alors que la date d'ouverture était prévue pour hier (4 juillet), elle a été reportée pas moins de quatre fois. Finalement, c'est le vendredi 13 juillet qu'elle devrait accueillir les premiers visiteurs : « Je ne suis pas superstitieux, s'amuse le maire de Cublize, Daniel Barberet, et nous tenons vraiment à ouvrir avant le concert de Scoop, qui a lieu le lendemain, le 14 juillet. »

Parmi les raisons du retard, un problème technique sur un câble électrique, endommagé en fin de semaine dernière par une pelle. Le courant devait être rétabli hier soir ou ce matin et le système électrique, qui alimente notamment les pompes de la piscine naturelle, mis en route : « Il faudra ensuite trois ou quatre jours d'essai, toutes les pompes doivent être réglées au centimètre près. » Les bassins sont en tout cas déjà remplis d'eau, mais il n'est pas



■ L'inauguration de la piscine naturelle reste, elle, fixée au lundi 9 juillet. Mais il ne sera pas possible de se baigner. Photo Élise Colin

possible de se baigner tant que les pompes ne fonctionnent pas. La baignade biologique de Cublize s'étend sur 8 000 m², dont une partie dédiée uniquement à la filtration de l'eau par un système de plantes aquatiques.

Élise Colin

L'ABO coule de source

En cadeau dès 3 mois d'abonnement

La carafe filtrante digitale

pour boire de l'eau du robinet pure en réduisant le calcaire et en améliorant son goût

- Marque Domoclip
- Capacité 2,4L, capacité du filtre 1L
- Ecran LCD avec indication de l'usure du filtre
- Livré avec 1 filtre, durée 169L jusqu'à 70 jours

Coupon réponse à retourner avec votre règlement, sous pli affranchi : Le Progrès Abonnements - 69284 Lyon Cedex 02

OUI, je m'abonne au Progrès (livré par La Poste du lundi au samedi) et je reçois une carafe Domoclip en cadeau dès 3 mois

<input type="checkbox"/> 1 mois (26 journaux)	23,40 €	2ET1
<input type="checkbox"/> 3 mois (78 journaux)	70 €	
<input type="checkbox"/> 6 mois + 2 semaines gratuites (368 journaux)	140 € au lieu de 252€	
<input type="checkbox"/> 12 mois + 1 mois gratuit (335 journaux)	264 € au lieu de 396€	

Adresse de livraison : Mme Mlle M. (Tarifs Haute-Loire : nous consulter)

Nom : _____ Prénom : _____

Chez : _____

Adresse : _____

Code postal _____ Commune : _____ Tél. : _____

J'accepte de recevoir des communications du Progrès par e-mail : _____ @ _____

Edition souhaitée : _____ A partir du : _____ 2012

Règlement :

Chèque bancaire à l'ordre du Groupe Progrès SA.

N° _____ Expire à fin : _____

N° de cryptogramme CB : _____ (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Date et signature : _____